



## Conditions générales / Excursions

### 1. RÉSERVATION

Les réservations peuvent s'effectuer par écrit ou par téléphone. En confirmant sa réservation, le client accepte les présentes conditions.

### 2. PAIEMENT

Un acompte est à payer lors de la confirmation de la prestation. Le solde est dû 10 jours avant le début de la prestation.

### 3. PRIX / PRESTATIONS

En complément du véhicule équipé tout confort (non-fumeur) et du carburant, nos prix comprennent la RPLF, les taxes routières, les frais de parking, les péages. En cas de fluctuation des cours des monnaies, d'impôts ou toutes autres augmentations (carburant, taxes...), nous nous réservons le droit d'adapter nos prix en conséquence. Le transport peut être assuré par l'un de nos partenaires sous-traitants.

Pour les déplacements de 2 jours et plus, les frais de repas et d'hébergement du/des chauffeur(s) sont à la charge du client.

### 4. LIEUX DE DEPART

Le lieu de départ est défini au moment de la réservation.

### 5. RESPONSABILITÉ

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pendant la marche du car.

Les passagers sont assurés par notre assurance responsabilité civile et accident durant la marche du véhicule. Nous n'assumons aucune responsabilité en dehors de la marche du véhicule. Les objets personnels ne sont pas assurés lorsque le véhicule est à l'arrêt. La carte européenne d'assurance maladie doit être en votre possession. AVJ s'efforce de respecter les horaires selon le trafic et l'OTR. Tout dépassement du temps de la prestation à la suite d'une demande ou un retard d'un/des participant(s) peut occasionner des frais supplémentaires. Les voyageurs sont tenus de respecter les horaires indiqués selon le programme ou selon le chauffeur. Tous dégâts et incivilités, de la part d'un/des voyageur(s) lui/leur seront facturés

## 6. ANNULATION par le client

En cas d'annulation, les frais retenus seront les suivants :

30 - 15 jours avant le début de la prestation : 50%

15 - 8 jours avant le début de la prestation : 70%

7 - 0 jours avant le début de la prestation : 100%

Plus de 30 jours avant le début de la prestation : Frais de dossier forfaitaire : CHF 200.-

Pour les voyages commandés avec des prestations supplémentaires, des frais d'annulation distincts qui sont indiqués dans la confirmation de commande concernée, s'appliquent. Les billets d'entrée aux manifestations culturelles et les frais de visa engagés seront facturés en totalité en cas de changement de réservation ou d'annulation, quelle que soit la date et la raison de l'annulation par le client.

## 7. ASSURANCE ANNULATION ET INCIDENTS DE VOYAGE (RAPATRIEMENT)

AVJ recommande la conclusion d'une assurance annulation et rapatriement (par exemple livret ETI du TCS). Cette assurance annulation fonctionnera uniquement sur présentation d'un certificat médical.

## 8. PROGRAMME & MODIFICATIONS DE PARCOURS

Toutes les mentions relatives aux parcours et aux horaires indiqués dans nos programmes ne sont fournies qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées au gré des circonstances, sans quelconque dédommagement de notre part. Les images utilisées ne sont aucunement contractuelles.

## 9. INTERRUPTION OU PROLONGEMENT DE LA PRESTATION DE TRANSPORT

Toute prestation de transport interrompue ou abrégée ne donne lieu à aucun remboursement. En cas de prolongement inattendu (catastrophe naturelle, guerre, grève, etc.) les frais engendrés sont entièrement à la charge du client.

## 10. BAGAGES

Les étiquettes pour bagages doivent être dûment remplies, avec le nom, le prénom du voyageur ainsi que la rue et la localité. Elles doivent être attachées aux bagages. AVJ ne prend aucune responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de bagages.

## 11. PIECES D'IDENTITÉ

Chaque participant est personnellement responsable de l'observation des exigences des documents douaniers. Tous les frais et inconvénients liés à l'inexécution de ces prescriptions sont à la charge du participant. Par sécurité (en cas de perte, vol), prévoyez des photocopies de vos pièces d'identité.

## 12. OBJETS TROUVES

AVJ n'est pas responsable en cas d'oubli d'objets dans nos véhicules. Les objets trouvés sont conservés dans nos bureaux durant un certain laps de temps. Aucun envoi ne sera effectué.

## 13. RECLAMATIONS

Si, durant la prestation de transport, vous avez une réclamation à formuler, vous êtes tenus de la signaler immédiatement à notre chauffeur qui s'efforcera de vous venir en aide dans la mesure du possible. Si aucune solution n'est trouvée dans l'immédiat, une note écrite et confirmée par les deux parties devra être rédigée sur place. Cette dernière devra ensuite être jointe à votre réclamation et nous parvenir dans les 15 jours suivant la date de retour du voyage, faute de quoi votre réclamation ne pourra plus être prise en considération. Dans ce cas, vous perdrez ainsi vos droits envers nous et vos prétentions seront caduques.

## 14. DROITS APPLICABLES ET FOR JURIDIQUE

Seul le droit suisse est applicable. For juridique : Yverdon-Les Bains.